

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-049 DU 10 FEVRIER 1999

Chargeant Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES, ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme de l'intérim du président de la République pour compter du 11 février 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n°98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;

VU le décret n° 99-037 du 1er Février 1999 chargeant Monsieur **Albert TEVOEDJRE** ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi de l'intérim du Président de la République ;

DECRETE :

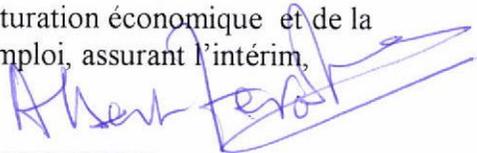
Article 1er. - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES, ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme, est chargé d'assurer l'intérim du Président de la République pour compter du 11 février 1999.

Article 2 - Il est délégué à Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES, ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme, durant cette période les pouvoirs du chef du gouvernement.

.../...

Article 3 - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 10 Février 1999
Pour le Président de la République, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent, le ministre du
Plan, de la restructuration économique et de la
promotion de l'emploi, assurant l'intérim,


Albert TEVOEDJRE.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 MEHU 4 MMEH 4 SGG 4
AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB.